

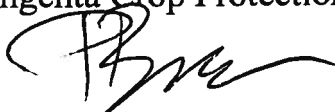
PRIX SYNGENTA MONTHEY

Règlement

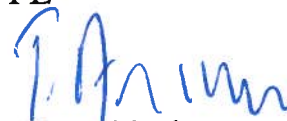
1. Pour marquer l'intérêt qu'elle porte à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), en particulier à la section de chimie et de génie chimique, l'entreprise Syngenta Crop Protection Monthey SA offre un prix en faveur des étudiants, institué par l'EPFL sous le nom de « *Prix Syngenta Monthey* ».
2. Le « *Prix Syngenta Monthey* » récompense l'étudiant ayant obtenu la meilleure moyenne au cycle Master dans la filière de chimie, ainsi que l'étudiant ayant obtenu la meilleure moyenne au cycle Master dans la filière de génie chimique. Les prix ne sont décernés qu'en cas de moyenne égale ou supérieure à 5.5 au Master (cycle + projet de master).
3. Le prix se monte à 1'000.- CHF pour chacun des deux lauréats. En cas d'égalité entre plusieurs étudiants d'une même filière, le montant est divisé également entre les différents lauréats de la filière.
4. Le prix est en principe décerné chaque année. Il est remis lors de la cérémonie de remise des diplômes de la section de chimie et de génie chimique ou de la faculté de sciences de base de l'EPFL.
5. Le présent règlement abroge et remplace tout règlement antérieur concernant ce prix. Il entre en vigueur à la date de sa signature.

Le 6 décembre 2013

Le Directeur de
Syngenta Crop Protection Monthey SA



Le Président de
l'EPFL



Prof. P. Aebischer